

La vie à Fey en 1908

D'après le registre des procès-verbaux de la municipalité de Fey

En 1908 le village de Fey n'est pas très différent de celui dans lequel nous vivons aujourd'hui, les villas récentes mises à part. Les grosses fermes vaudoises sont déjà présentes. Elles ont été construites dans la première moitié du 19^{ème} siècle à la suite d'une période de relative prospérité due à une forte demande de produits agricoles pendant les guerres napoléoniennes. Mais on peut voir sur les photos de l'époque que les propriétaires n'ont pas eu le moyen de les entretenir ou de les réparer depuis la date de leur construction. Des crépis se détachent des murs, les toitures montrent des signes de vétusté et par endroits des chéneaux pendent en bas de bords de toit.

Le village est presque aussi peuplé qu'actuellement, 500 habitants environ dont une centaine d'enfants, mais avec beaucoup moins de maisons et d'appartements. Les gens sont très serrés chez eux, vivant tous dans la même pièce, souvent la seule chauffée, dormant à plusieurs par chambre et souvent à deux ou trois par lit. Il est difficile de fonder une famille par manque de place et d'argent c'est pourquoi une grossesse avant le mariage n'est pas forcément une mauvaise chose. On est bien obligé de faire une place à la famille qui s'annonce. Les hommes passent leurs soirées au café et quand les femmes ont terminé le ménage, la lessive, la couture, le raccommodage, les soins aux poules, le jardinage et les travaux de préparation et de conservation des aliments, elles tricotent ou participent parfois à un recueillement organisé en semaine par le pasteur, à une étude biblique ou à une soirée organisée par une société de tempérance, soirée qui concernerait davantage leurs maris.

Les familles sont presque toutes bourgeoises de Fey, des Jaunin, des Laurent, des Debétaz, des Wagnière, des Thomas. Quelques autres noms apparaissent des Péguiron, Menétrey, Vonnez, Bovet ou Favre. Ce sont dans la majorité des cas de jeunes hommes qui ont épousé

des filles du village et qui, après leur avoir donné un nouveau nom, restent pour cultiver le domaine de leur épouse. Tous sont protestants et vont chaque dimanche remplir, chaque dimanche l'église pour un culte qui dure une heure et demie au moins, les hommes d'un côté et les dames, en chapeau, de l'autre. Chacun vit, plus au moins de l'agriculture ou de l'élevage. On comptera au maximum 69 couleurs de lait.

Pour satisfaire les besoins du village, on trouve, selon les périodes un menuisier, un charpentier, une petite entreprise de maçonnerie, un peintre, un cordonnier, un sellier car la traction hippomobile nécessite beaucoup de pièces de cuir, un forgeron qui fait aussi office de maréchal-ferrant, un tisserand, un meunier, un boucher charcutier car on élève et on tue beaucoup de porcs, 2 ou 3 par famille agricole par hiver. Ces artisans élèvent presque tous au moins une vache et des poules plus nombreuses que les habitants.

A cela s'ajoute deux enseignants, un cantonnier, un chef de gare à temps partiel, un pasteur et un médecin tous les deux à Bercher. Ceux qui ne peuvent pas vivre de leur artisanat ou de leur domaine vont chercher, avec peine, du travail à la briqueterie à Possens, à la gravière à Sottens ou à la condenserie Nestlé à Bercher. Ils se rendent à leur travail à pied.

Il y a une boulangerie et deux épiceries qui vendent peu car tout se fabrique à la maison et les gens n'ont pas d'argent. Le pain se cuit au four communal, pour plusieurs semaines. Les produits de la boulangerie ne se vendent pas et, dans les années 20, un boulanger, dans la misère et dans l'incapacité de faire vivre sa famille, mettra fin à ses jours. Le train, tracté par une locomotive à vapeur fait trois trajets aller et retour de Bercher à Lausanne chaque jour, un le matin, un à midi et un le soir. Fort peu de passagers montent dans le train à la gare de Fey. Qui aurait le moyen de payer un billet ? Les gens se déplacent à pied, à vélo ou en char à cheval pour ceux qui en possèdent un.

Revenons maintenant à la vie municipale. Les séances ont lieu le samedi soir, à 19 heures 30 ou 20 heures tous les quinze jours environ, à salle de municipalité qui se trouve à l'époque, dans la maison qui appartient actuellement à la famille Boucard et qui s'appelle encore la Maison de Ville. Les ordres du jour ne sont pas très importants et certains procès-verbaux ne comportent, parfois, qu'une seule rubrique. Il n'est pas indiqué que le syndic et les municipaux rentrent directement à la maison après leurs courtes séances du samedi soir. La municipalité compte 7 membres au total, sans dicastères bien définis. Ils sont tous bourgeois de Fey. Le syndic s'appelle François Laurent. Il a une soixantaine d'année et il est veuf. C'est son fils qui exploite son domaine. Il n'est syndic que depuis 1906 car son prédécesseur Wagnière est décédé en fonction cette année-là. Il mourra aussi lui-même en fonction en 1915.

Le budget 1908 prévoit 12'000.- francs de recettes pour 11'915.- f de dépenses ce qui est prudent car les comptes de l'année 1907 ont montré un bénéfice de 2'000.- francs. Il n'y a pas d'impôt sur le revenu ni sur la fortune. Les recettes proviennent essentiellement de l'impôt sur les immeubles. Un boursier est nommé pour une année au début du mois de janvier, après mise en soumission du poste. Le boursier pour 1908 recevra une somme forfaitaire de 130.- francs pour toute l'année.

Le principal problème traité par la Municipalité est celui de l'indigence des habitants ou des ressortissants de Fey. Indigence semble un mot faible car ce sont des problèmes de misère, voire de disette qu'on peut lire entre les lignes, surtout pour les personnes seules, veuves ou âgées. En l'absence de services sociaux, ce sont les familles qui prennent en charge les indigents quand elles le peuvent. Si cela n'est pas possible, les gens tombés dans la précarité doivent demander des secours à la bourse des pauvres de leur commune de domicile ou, plus souvent de leur commune d'origine qui doit, plus ou moins, assurer les besoin vitaux de leurs ressortissants. Les communes disposent dans ce but d'un fonds spécial, appelé bourse des pauvres, indépendant des comptes communaux. Ce fonds est doté

chaque année d'une somme de 2'500.-francs environ, somme dont 1'500.- francs proviennent de la commune et le solde de dons ou de placement divers car la municipalité qui attribue les secours le fait avec parcimonie et en conséquence, si des gens ont faim, la bourse des pauvres fait chaque année un bénéfice qui est placé en banque. Ce système de la bourse des pauvres restera en vigueur jusqu'au début des années 70.

Pour demander de l'aide, les personnes originaires de Fey domiciliée dans une autre localité écrivent une lettre ou plutôt font écrire une lettre car ce doit être difficile de dire qu'on n'a pas de moyens. C'est un membre de la famille ou, en pensant que cela fera plus d'effet encore, le pasteur de sa paroisse ou encore le préfet de son district. Mais la municipalité est fort parcimonieuse pour les gens du « dehors ». Une dame Debétaz à Yverdon demande du secours pour payer son loyer, sa requête est refusée. Une autre dame Debétaz à Lausanne reçoit 5.- francs par mois pendant l'hiver. Un monsieur Wagnière, à Yverdon lui aussi, qui a besoin d'argent pour s'acheter du bois ne reçoit rien. En revanche la Municipalité accepte de payer les frais de sage-femme dus par une dame Laurent au Sentier. Un peu plus tard elle fait demander un secours par le préfet de la Vallée pour payer son loyer car son mari ne gagne rien pendant l'hiver. Comme cette femme et son mari sont encore jeunes, les autorités pensent que l'homme peut encore travailler et le secours est refusé. Secours accordé par contre à une dame Laurent à Clarens qui s'est cassé un bras. Les exemples ne manquent donc pas. Situations pittoresques si elles n'étaient sans doute tragiques. Une demoiselle Wagnière à Yverdon fait demander 400.- francs pour s'acheter un trousseau en vue d'un mariage, sa demande est refusée, le mois d'après elle fait demander 300.- francs par son pasteur, demande refusée elle aussi. Passe encore un mois et elle fait demander 200.- francs cette fois, sans doute le mariage devient-il urgent, sans trousseau pas de mariage et cette demoiselle craint, on peut le penser, de se retrouver fille-mère, état misérable en ce début de siècle. Les autorités ne répondent pas à sa troisième demande. Une dame d'Apples, femme de boulanger, profession difficile à cette

époque comme nous l'avons vu, demande des secours pour elle et ses deux enfants de 5 et 6 ans car elle est devenue veuve. Sa demande est rejetée au motif que sa famille possède un terrain à Rueyres. Personne ne sait ce qu'est devenue cette famille.

S'il est facile de refuser de l'aide en répondant négativement ou en ne répondant pas, il est beaucoup plus difficile de ne pas voir la misère qui se traîne dans les rues du village sa fenêtre et de refuser de l'aide.

Une mesure souvent appliquée est le placement des indigents dans une famille du village contre le paiement d'une pension. Debétaz Frédéric est placé chez Marie Favre pour 80 centimes par jour. Debétaz Siméon est placé chez son frères Jean jusqu'au 10 janvier 1909 pour la somme totale de 180.-francs. Son frère demande encore si la commune veut bien lui payer deux chemises ce qui est accordé. Un vieil homme, sans ressources demande une chambre dans la maison des pauvres du village, une chambre au nord de cette maison lui est accordée provisoirement, un autre se voit payer deux draps de lit. Des secours directs sont accordés à des familles, en argent pour payer le pain pour un mois ou le lait pour un mois ou deux. Au printemps, huit chars de bois sont donnés par la commune à des femmes seules dans l'incapacité de miser ou d'acheter du bois pour se chauffer et pour faire la cuisine. Le bois a de la valeur à cette époque, la mise de bois de feu rapporte 1'500.-francs environ chaque année à la commune

Le manque d'argent est vraiment le drame du moment. Personne ne semble en avoir suffisamment et les riches évitent soigneusement de montrer leur richesse, comportement typiquement protestant. La commune doit menacer les mauvais payeurs. Si le bois de l'année passée n'est pas payé, les débiteurs ne seront pas admis à la prochaine mise de bois ou, pire, la commune les menace de leur retirer les petites parcelles de terrain communal utilisées comme jardin ou comme plantage.

L'école ne fait pas beaucoup parler d'elle car c'est la commission scolaire qui en a la responsabilité. L'ancien collège, d'ailleurs trop petit, date de 1840 environ. Il compte deux classes de 40 à 50 élèves, celle des petits et celles grands et deux appartements de fonction. Quant aux toilettes, elles existent mais il vaut mieux n'en pas parler. Les enfants en âge préscolaire sont cependant pris en charge, quelques heures par semaine, dans un local de la maison de Ville, par une jeune maman, sans formation pédagogique cependant.

L'instituteur, Fernand Jaquenod, qui vient de se marier peu de temps auparavant avec une demoiselle Laurent de Fey bien sûr, et qui a déjà un enfant qui sera pasteur, donne sa démission pour le 1^{er} mai 2008 car il vient d'être nommé maître au collège de Moudon. Sa démission est acceptée et il finira sa vie professionnelle comme maître de comptabilité à l'école de commerce de Lausanne. Le poste de maître de la classe de grands est donc mis en postulation et ce ne sont pas moins de seize instituteurs qui postulent, tous fraîchement brevetés. A la fin du délai, c'est Alfred Gessenay, breveté en 1907, qui est nommé par onze voix sur onze, municipalité et commission scolaire réunies pour l'occasion. Il a 20 ou 21 ans. Il recevra un salaire de 1'600.- francs par année, un appartement, un jardin, un plantage et le bois pour l'école en plus. Se chauffe-t-il avec le bois de l'école, ce n'est pas indiqué mais ce n'est pas certain. Il se déclare d'accord d'occuper le poste de chantre à l'église et recevra pour cela une gratification de 50.- francs par année. Lorsqu'il sera marié avec une institutrice, sa femme et lui enseigneront les enfants du village pendant une génération et demie environ, occupant les deux appartements du collège qui sera démoli en 1965.

Les jeunes ne font pas parler beaucoup d'eux. Plusieurs adolescents ont été surpris en train de marauder des prunes et dans le verger du syndic qui plus est, un jeune adulte aussi une autre fois. Cités en séance, les jeunes reconnaissent les faits et se voient infliger une amende de 30 centimes. Le jeune adulte est représenté par son père, 50 centimes d'amende avec en plus 75 centimes de frais.

La commune ne dépense que fort peu pour ses bâtiments. Une somme de 480.- est libérée pour acheter un vitrail qui sera installé en face de celui qui a été offert peu auparavant par Georges Wagnière qui offrira aussi (ou qui a déjà offert, à vérifier) le porche d'entrée de l'église. La dépense n'est pas contestée.

Le problème de l'approvisionnement des ménages en eaux de boisson commence à se poser comme dans les autres communes. Si on parle d'un couvercle de borne-hydrante écrasé par le rouleau compresseur de l'Etat c'est qu'il existe déjà un réseau de canalisations destiné, on peut le penser, à la défense contre l'incendie. Les cinq fontaines servent à alimenter les ménages en eaux, avec des seaux bien sûr, à faire la lessive et à abreuver le bétail, contre le paiement d'une contribution. Les dames qui font la lessive, les mains dans l'eau froide, ne doivent pas oublier de vider et de rincer les bassins après la lessive sinon le bétail ne voudra pas boire et des « bringues » pourraient bien en découler. Ceux qui habitent loin des fontaines ont creusé des puits pour atteindre l'eau de la nappe phréatique qui se trouve à une faible profondeur sur notre territoire. Certaines ont des sources privées aussi. Il n'y pas d'évacuation des eaux usées et seules les grosses fermes ont des fosses à purin. Les eaux usées ménagères sont déversées dans des fosses creusées directement dans le sol et le purin des petites exploitations se déverse dans la nature, comme il peut. La présence de puits et de fosses dite « d'aisance » proches les unes des autres est très malsaine. Ce n'est pas pour rien que le Conseil d'Etat envoie de temps en temps des circulaires aux communes au sujet du choléra, maladie qui n'est pas encore éradiquée dans notre beau canton.

Le conseil général demande donc à la municipalité d'étudier la distribution de l'eau. Cela semble correspondre à un besoin important aussi la municipalité entre-t-elle sans tarder en contact avec un ingénieur pour commencer l'étude de ce projet qui sera réalisé l'année suivante. Une commission est nommée et la municipalité décide d'écrire à Auguste Jaunin, imprimeur à Lausanne, pour lui demander s'il serait d'accord de vendre du terrain, au lieu-dit « La Repia », pour

y construire un réservoir, vers les étables à porcs d'Henri Métraux est-il précisé dans le procès-verbal. Pour anticiper les travaux qui s'annoncent, les autorités élèvent la contribution des fontaines à 2.- francs par habitant et par année et à 70 centimes par tête de bétail par année.

Il est aussi question de porcs, animal dans lequel tout est bon comme on le sait. La société de laiterie possède une magnifique laiterie, inaugurée en 1907, dans laquelle le lait des 69 producteurs du village est transformé en gruyère de très bonne qualité. Qui dit fromage dit aussi petit-lait, produit additionnée de son qui est utilisé pour engraisser les cochons. La vieille porcherie située au village est soit déjà désaffectée ou soit trop petite, elle tombera d'ailleurs toute seule, sous le poids de la neige au début des années 50. La nouvelle porcherie n'est pas encore construite vers le pressoir car la construction de la laiterie a constitué une grosse dépense. Aussi la société de laiterie met-elle à l'enquête une étable à porcs dans le village. Deux personnes émettent chacune une opposition pendant le délai pour des raisons d'hygiène. La municipalité procède à nomination d'une commission d'hygiène qui comprend un médecin d'Echallens et deux citoyens du village. Cette commission arrive à la conclusion que les autorités ne doivent pas autoriser une telle construction dans le village. Le permis de construire ne sera, en conséquence, pas accordé.

La commune n'a bien sûr pas d'employé communal et ne fait que rarement recours au service d'une entreprise, il y a assez de bras inoccupés au village pour entretenir les chemins ou les forêts. Le travail est crié sur la place de la forge, cela s'appelle crier « le commun ». Les travaux sont annoncés verbalement puis les hommes intéressés indiquent, par une sous-enchère, le prix par heure pour lequel ils sont d'accord de effectuer le travail. Le prix de l'heure est très bas mais que faire d'autre quand on n'a pas d'argent. Une personne âgée, honorée par la commune près de 90 ans après ces faits indiquait avec un peu de tristesse dans la voix que son père qui avait bien besoin d'argent s'était fait souffler, sous son nez, du travail à 20 centimes de l'heure par une autre personne, encore plus

démunie que lui, qui avait sous-enchéri son prix de l'heure à dix-neuf centimes.

Il n'y a pas de montée de génisses parce que la commune ne possède pas encore de pâturage. On trouve un grand marais à l'emplacement du pâturage actuel. Le territoire de Fey ne sera drainé que dans les années 1930. Pas de fête du 1^{er} août non plus, cette cérémonie sera instaurée pendant et après la 1^{ère} guerre pour stimuler le patriotisme.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur le temps passé. Mais en conclusion, on ne peut pas s'empêcher de penser qu'il convient de ne pas idéaliser les temps anciens. Le « joli temps passé » ne fut pas joli pour tout le monde.

Jean-Marc Laurent, Fey